



VILLE D'ARBOIS

DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.02.23-12

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRESENTS : Mme DEPIERRE, Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,</p> <p>Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée,</p> <p>M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</p> <p>Mme CALONNE pouvoir à Mme CHATEAU, Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ</p> <p>ABSENT : M. POULET</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : M ROBERGET Philippe</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procurations : 2	
Convocation du : 10 / 02 / 2026	

DÉLIBÉRATION N° 12 :

Affectation du résultat 2025 du budget principal « Ville »

Mme la Maire expose,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2311-5 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget principal « Ville » adopté par délibération DEL 26.02.23-06 en date du 23 février 2026 ;

VU la délibération DEL 26.02.23-07 en date du 23 février 2026 prononçant la clôture du budget annexe « Assainissement » au 31 décembre 2025 et transférant au budget principal le solde net de clôture d'un montant de 429 020,40 € ;

CONSTATANT les résultats consolidés

- Section d'investissement :

- Résultat comptable : + 270 757,11 €
- Solde des restes à réaliser : + 7 043,00 €

→ Soit un résultat réel d'investissement excédentaire de : + 277 800,11 €

- Section de fonctionnement :
 - Résultat global : 1 591 301,70 €
 - Intégration du solde net du budget assainissement : + 429 020,40 €
 - ➔ Soit un résultat global de fonctionnement excédentaire : + 2 020 322,10 €

CONSIDERANT qu'il n'existe pas de besoin de financement de la section d'investissement au sens de l'article L.2311-5 du CGCT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions), décide :

- **DE CONSTATER** un excédent réel d'investissement de 277 800,11 €, reporté en section d'investissement au compte 001.
- **DE CONSTATER** un excédent global de fonctionnement de 2 020 322,10 €.
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Report en fonctionnement au compte 002 : 2 020 322,10 €
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 2 mars 2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

Philippe ROBERGET